

**QUESTION ORALE POSEE PAR M. Monsieur Antoine ORSINI
AU NOM DU GROUPE « CORSE SOCIAL-DEMOCRATE »**

OBJET : Les urgences médicales en Centre-Corse.

Monsieur le Président,

Parmi l'ensemble des préoccupations qui agitent la Corse depuis de longues semaines, pour ne pas dire de longues années, en matière de politique hospitalière et de santé publique, il en est une qui inquiète au plus haut point la communauté médicale et paramédicale du centre hospitalier de Corté-Tattone, la population du Centre-Corse et les élus qui la représentent : il s'agit de l'avenir de la structure d'accueil médicale de l'hôpital de Corté, appelée plus communément « les urgences ».

Je rappelle ici brièvement que cet outil fonctionne dans les faits comme un véritable Service d'accueil des urgences, bien qu'il n'en soit pas un officiellement.

Ceci est d'ailleurs un des reproches principaux semblant lui être fait par la haute autorité de santé qui, bien que n'ayant pas encore rendu son rapport, trouve à redire sur les conditions d'exercice et le principe même de l'activité d'urgences qui est malgré tout exercée à l'hôpital de Corté.

En résumé, l'Etat dans cette affaire remet en cause un service des urgences qui n'existe pas en tant que tel, mais qui offre néanmoins une prestation publique d'urgences à un grand et vaste ensemble de population disséminée dans le Centre-Corse.

Pourtant, la nécessité de présence des urgences médicales à Corté ne fait aucun doute et s'appuie sur des arguments solides et irréfutables que la commission médicale de cet établissement a fait valoir auprès de l'ARS et que je voudrais retenir ici : une réalité des urgences avec 6500 prises en charge par an, la présence d'une population permanente en progression au sein du vaste territoire du centre-Corse, une population supplémentaire liée à la présence de l'université relayée en saison estivale par une population touristique d'autant plus importante

que la région cortenaise est un carrefour d'activités montagnardes et de randonnées. A cela s'ajoute parmi les éléments positifs, la présence d'un plateau technique adapté avec notamment des lits d'hospitalisation de court séjour et des personnels paramédicaux.

Dernier argument, et non des moindres, que j'ajouterai à cela, le relatif mais néanmoins réel isolement de bon nombre de territoires du Centre-Corse, éloignés du centre hospitalier de Bastia dont le service d'accueil des urgences est saturé et en proie à des difficultés importantes.

Dans ces conditions, seule la mise en place d'un véritable service des urgences au sein de l'hôpital de Corté est une alternative crédible et acceptable, conforme à la nécessité d'un service public d'urgences médicales auquel les populations du Centre-Corse, permanentes ou saisonnières, ont droit au même titre que l'ensemble des habitants situés en tous points du territoire régional.

C'est face à cette exigence d'égalité de santé publique ainsi parfaitement illustrée, que je souhaiterais vous interroger sur les initiatives qui pourraient être prises au nom de notre collectivité en direction des autorités sanitaires, de sorte que ce douloureux dossier trouve un épilogue favorable et à la hauteur des enjeux qu'il représente pour toute une partie de la population corse, celle qui vit à l'intérieur de cette île.

Et que prévale enfin un véritable service public des urgences à Corté au lieu d'une régression de celles-ci que le docteur Paul Venturini, président de la commission médicale d'établissement, assimilait récemment, tout en le redoutant, à « un cabinet de médecine générale de montagne ».

Je vous remercie.